

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 9 Février (09/02/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

Municipaux

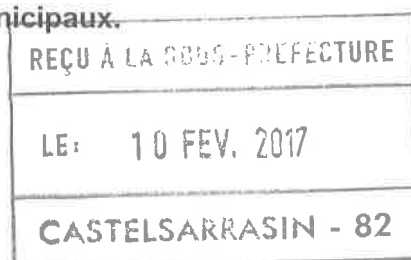
ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Valérie CLARMONT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Madame Sabine AUGÉ est nommée secrétaire de séance.



AFFAIRES CULTURELLES

17 – 09 Février 2017

AVENANT A LA CONVENTION DE 2012 ENTRE LA MAIRIE DE MOISSAC ET L'ASSOCIATION DES MUSEES DE MIDI PYRENEES

Rapporteur : Mme VALETTE.

Vu la délibération municipale du 4 octobre 2012 approuvant la signature de la convention d'objectifs et de moyens pour le projet « site internet du réseau des musées de Midi-Pyrénées ».

Considérant l'intérêt d'être visible sur le site internet de ce réseau régional.

Considérant le tarif d'adhésion inchangé.

Considérant la nécessité de réactualiser la convention arrivée à son terme.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à 30 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour le site internet du réseau des Musées de Midi-Pyrénées.

APPROUVE le montant de cotisation à payer.

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant.

Pour copie conforme

Moissac le 10 février 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 10 FEV. 2017

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

AVENANT
à la
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LE SITE
INTERNET DU RÉSEAU DES MUSÉES DE MIDI-PYRÉNÉES

Entre d'une part

La Ville de Moissac, pour le Musée des arts et traditions populaires Marguerite-Vidal, 82200 Moissac
représenté(e) par M./Mme
(qualité) (Maire de ..., Président du Conseil Général de ...)
ci-après dénommé(e) « la Ville de Moissac - Musée des arts et traditions populaires Marguerite-Vidal »

et d'autre part

L'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées, Section fédérée de Midi-Pyrénées de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France, siège au Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel de Ville, 82000 Montauban, n° Siret 420 011 686 00011, représentée par son Président, dûment habilité à signer la présente convention, actuellement Monsieur Jean-Louis Augé, ci-après dénommée « l'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées » ou « l'Association »

Ensemble ci-après désigné les « Parties »

VU les statuts de l'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées,

VU la convention initiale signée pour cinq années entre les Parties,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées poursuit la gestion et administration du Site internet MUSEES MIDI-PYRENEES qui fédère quatre-vingt musées dans les 8 départements de Midi-Pyrénées.

Le Site internet du réseau des musées de Midi-Pyrénées poursuit ses objectifs :

- favoriser la connaissance du patrimoine muséographique de Midi-Pyrénées auprès du grand public, des scolaires et des élus,
- promouvoir les musées et valoriser leurs collections,
- créer un réseau actif, porteur de collaborations entre les musées,
- faciliter l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- favoriser la numérisation régulière des collections des musées de France, et en conséquence
- renforcer la cohésion du réseau muséal de la région Midi-Pyrénées,
- confirmer le rôle de ces établissements en tant que pôles culturels structurants du territoire

La création du site internet, l'accroissement des informations textuelles et photographiques ainsi que son animation permettent depuis 2010 une meilleure visibilité et lisibilité du patrimoine muséographique midi-pyrénéen, améliorant ainsi le service rendu par les musées.

Ce projet fédérateur contribue à améliorer l'image cohérente et positive des collectivités propriétaires des collections dans le secteur de la gestion patrimoniale.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Les articles 1 à 7 et 9 à 11 de la convention initiale restent inchangés. Le présent avenant porte sur l'article 8 concernant le renouvellement de la durée de la convention.

ARTICLE 2 : Reconduction de la durée de la convention
(en référence à l'article 8 de la convention initiale)

Le présent avenant a pour objet de reconduire la convention pour une nouvelle durée de cinq ans et prend effet au titre de l'année 2017, année d'échéance de la première convention.
Au-delà, la convention pourra à nouveau être renouvelée pour la même durée, de manière expresse, par avenant.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé aux dates précisées, trois exemplaires originaux du présent avenant à la convention (le 1^{er} pour le représentant légal du Musée signataire de la présente convention, le 2^{ème} pour le conservateur ou responsable du musée et le 3^{ème} pour l'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées).

L'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées
représentée par Jean-Louis Augé,

Qualité du signataire Président *lieu* à Montauban *date* le

la Ville de Moissac - Musée des arts et traditions populaires Marguerite-Vidal
représenté par M.

Qualité du signataire *lieu* *date* le